St-Léger sous Cholet
Equilibre et Qualité de vie

PROCÈS-VERBAL
du Conseil municipal
de ST- LEGER SOUS CHOLET

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2015 - 20h00

L'an Deux mille quinze, le 6 novembre, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le vingt neuf octobre deux mille quinze, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Jean-Pierre JOSELON, Marie-Françoise CEUS, Christian USUREAU, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Patricia BUTAULT, Dominique COUSIN, Laurence TISSEROND, Jean-Luc HAMARD, Rachel SCELO, Céline FROGER, Isabelle ROMBI, Magalie TIGNON, Claire BIMIER, Pascal DANIEAU, Jean-Louis CILLON, Sylvie FORTIN

Membres excusés : Valérie MORILLON, Michel LENORMAND *(pouvoir donné à Patricia BUTAULT)*, Bruno GUEDON *(pouvoir donné à Claire BIMIER)*, Olivier BACLE *(pouvoir donné à Magalie TIGNON)*

Secrétaire de séance : Sylvie FORTIN

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9/10/2015

Adopté à l'unanimité.

2 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015/2018

Madame Marie-Françoise CEUS, adjointe au Maire, rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse est négocié tous les 4 ans entre les communes de la CAC et la Caisse d'Allocations Familiales.

Sur la Commune, il finance principalement les services à la petite enfance (multi-accueil, accueil de loisirs du mercredi et des vacances, périscolaire, différents postes de coordination dont les TAP). Un bilan est réalisé tous les ans.

Les montants prévisionnels de 2015 à 2018 sont évalués selon le tableau suivant :

ACTIONS NOUVELLES

	NATURE ACTION	NOM DE L'ACTION	2015	2016	2017	2018
Accueil Enfance	Multi accueil - 2008	St Léger sous Cholet - Extension MA	33 536,63	34 208,95	34 894,14	35 592,63

	NATURE ACTION	NOM DE L'ACTION	2015	2016	2017	2018
Accueil Jeunesse	Accueil de loisirs - 2011	St Léger sous Cholet - Extension APS	1 730,28	1 730,28	1 730,28	1 730,28
	Accueil de loisirs - 2010 et 2014	St Léger sous Cholet - Extension ALSH	9 974,10	10 116,85	10 260,00	10 465,25

	NATURE ACTION	NOM DE L'ACTION	2015	2016	2017	2018
Pilotage Jeunesse	Coordination -2010-2011- 2015	St Léger sous Cholet - Extension Poste de Coordination	8 918,57	9 685,02	9 685,02	9 685,02
	Poste de Coordination	St Léger sous Cholet - Coordination Rythmes Educatifs	4 459,29	4 842,51	4 842,51	4 842,51
	Poste de Coordination	St Léger sous Cholet - Coordination de Services AELA	4 459,28	4 842,51	4 842,51	4 842,51
		Total actions nouvelles 2015	**54 159,58**	**55 741,10**	**56 569,44**	**57 473,18**
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

ACTIONS ANTERIEURES

	NATURE ACTION	NOM DE L'ACTION	PS Cible	PS Cible	PS Cible	PS Cible
Accueil Enfance	Halte Garderie	St Léger sous Cholet - HG AELA	1 533,90	1 533,90	1 533,90	1 533,90

	NATURE ACTION	NOM DE L'ACTION	PS Cible	PS Cible	PS Cible	PS Cible
Accueil Jeunesse	Accueil de loisirs	St Léger sous Cholet - APS AELA	890,92	890,92	890,92	890,92
	Accueil de loisirs	St Léger sous Cholet - ALSH AELA	12 451,87	12 451,87	12 451,87	12 451,87

	NATURE ACTION	NOM DE L'ACTION	PS Cible	PS Cible	PS Cible	PS Cible
Pilotage Jeunesse	Poste de Coordination	St Léger sous Cholet - Poste de Coordination	4 920,32	4 920,32	4 920,32	4 920,32
	Poste de Coordination	St Léger sous Cholet - Référent Enfance CSI Ocsigène	1 695,11	1 695,11	1 695,11	1 695,11
	Poste de Coordination	St Léger sous Cholet - Soutien Administratif Mairie	3 225,21	3 225,21	3 225,21	3 225,21

Total Actions Antérieures	19 797,01	19 797,01	19 797,01	19 797,01
Total St Léger sous Cholet	**73 956,59**	**75 538,11**	**76 366,45**	**77 270,19**

Le Conseil municipal :

- **VALIDE** le CEJ 2015/2018
- **DONNE DELEGATION** à M. le Maire pour signer le contrat, ses éventuels avenants et d'autres pièces annexes.

3 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet de Maine et Loire avait adressé au Conseil municipal un avant-projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale le 29 mai 2015.

ST-LEGER SOUS CHOLET avait émis un avis défavorable le 3 juillet.

M. Le Préfet demande l'avis des communes sur un nouveau projet.

2 points retiennent l'attention :

3.1 - Fusion de la CAC avec les Communautés de communes du Bocage et du Vihiersois-Haut-Layon

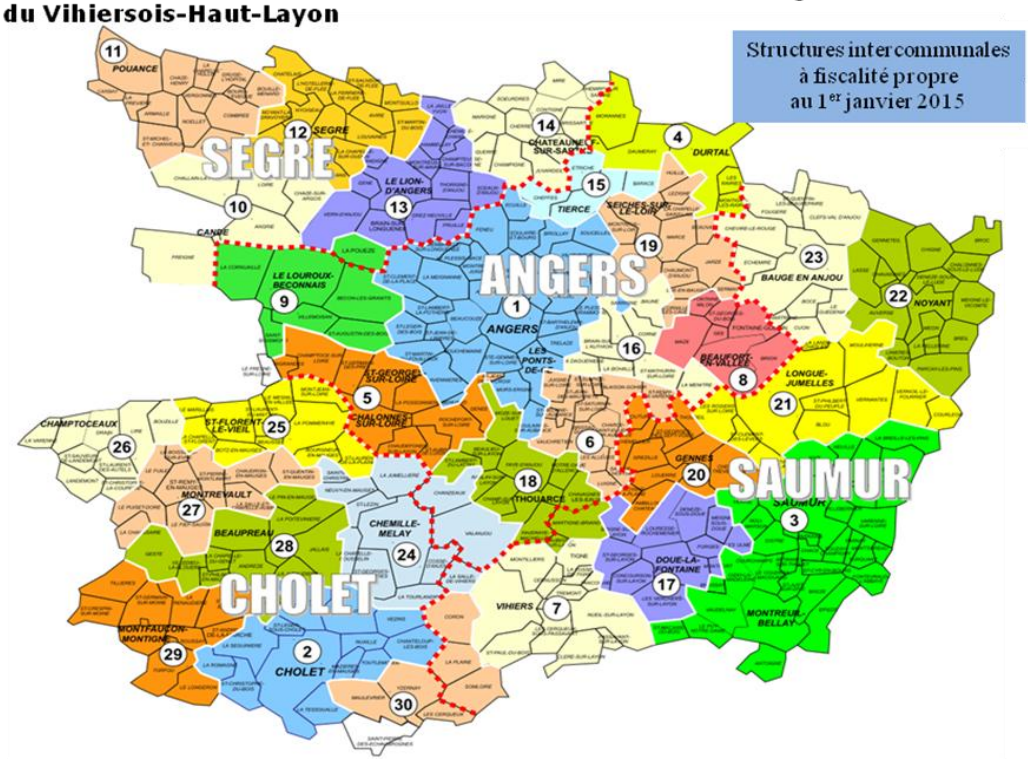

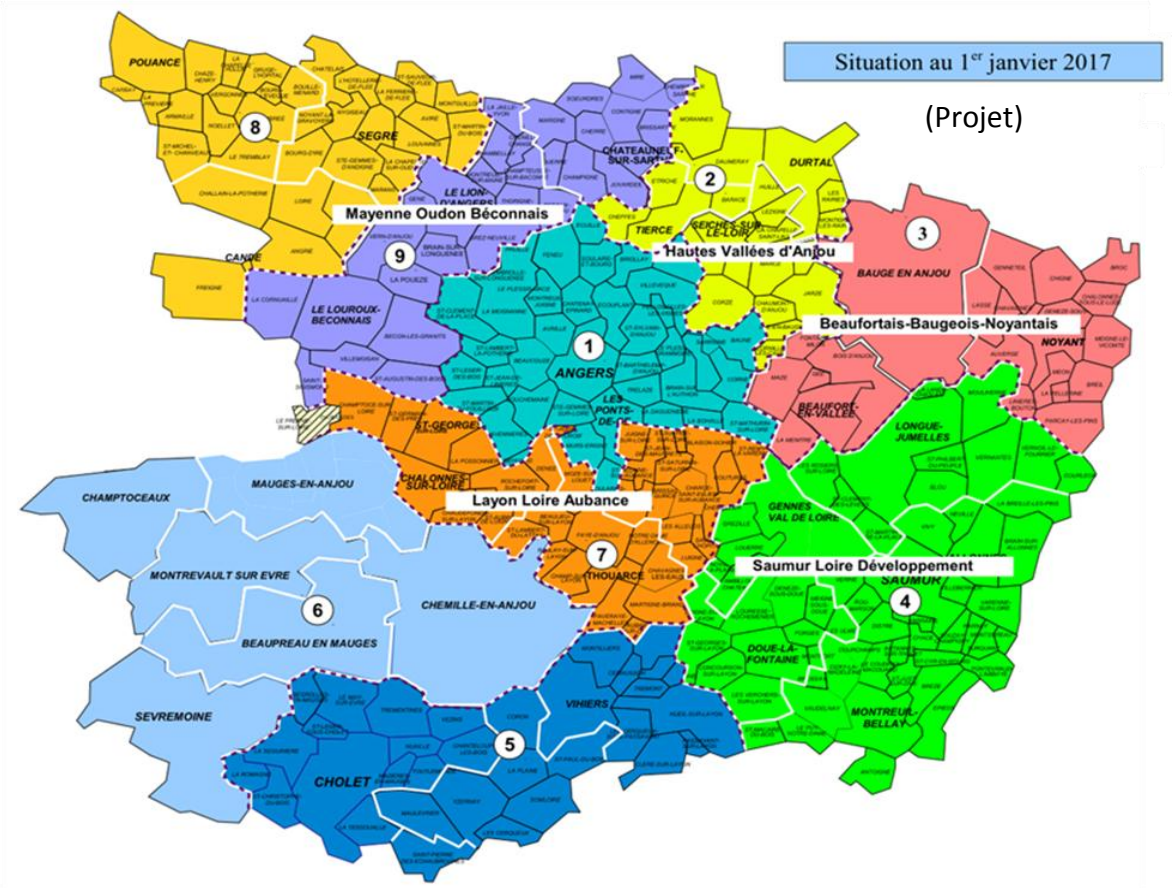

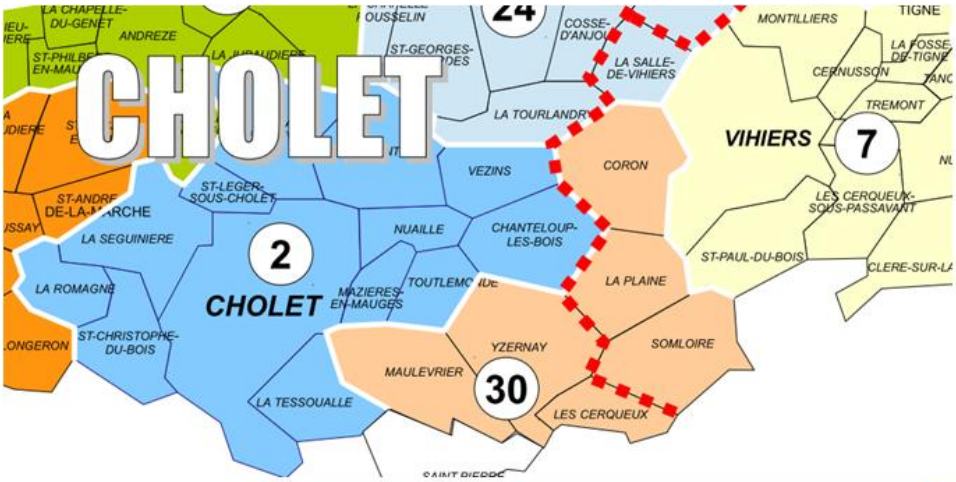

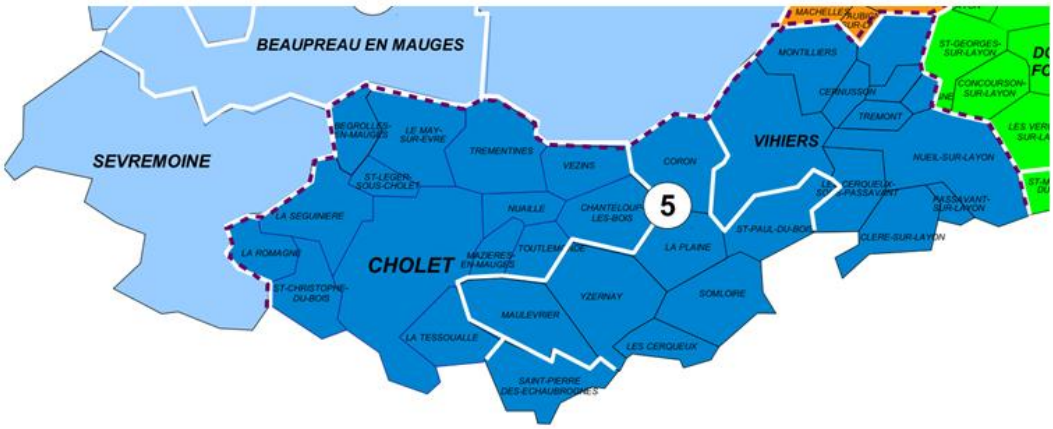

M. le Maire regrette que la future intercommunalité englobant la CAC soit excentrée par rapport à Cholet, ville centre.
Tout en laissant la possibilité à des communes du Vihiersois de nous rejoindre, il aurait souhaité que l'arrivée du territoire Sèvre et Moine soit évoquée.

3.2 – Création d'un seul syndicat départemental d'eau potable regroupant toutes les compétences.

M. Christian USUREAU, adjoint au Maire indique que Monsieur le Préfet préconise la création d'un seul syndicat pour tout le Département et pour toutes les compétences liées à l'eau potable.

En revanche, l'Association des Maires de France 49 et les services d'eau potable du département, souhaitent une solution intermédiaire privilégiant la proximité et surtout, demandent un délai de réflexion supplémentaire.

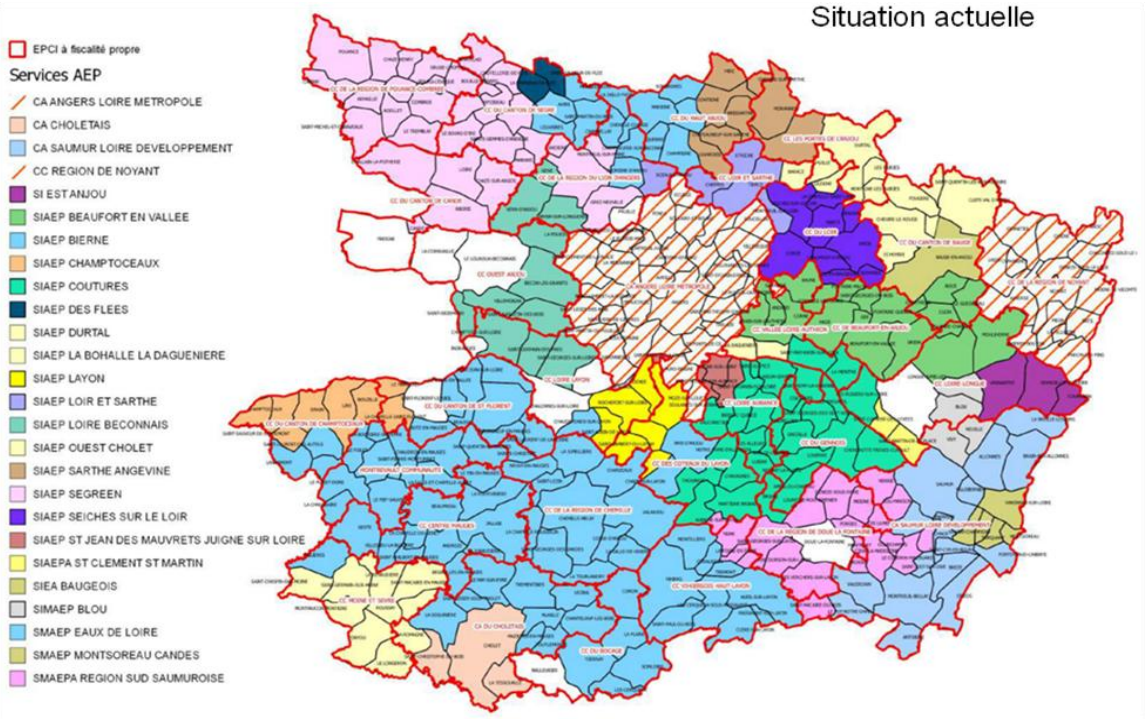

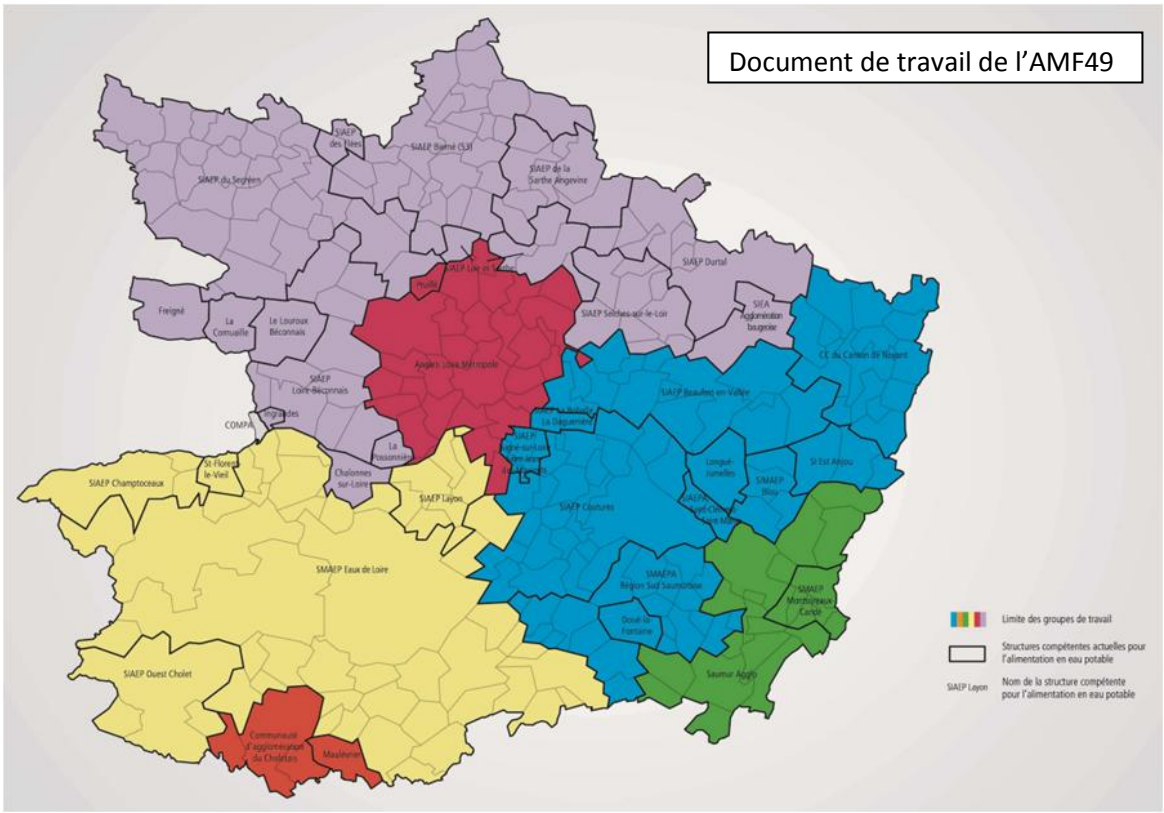

Le Conseil municipal, à la majorité absolue de ses membres, **EMET un avis défavorable** sur le projet de SDCI (21 avis défavorables, 1 abstention).

4 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRIMITIF : REAFFECTATION DES AVANCES FORFAITAIRES

Mme Rachel SCELO, conseillère municipale déléguée, indique que dans le cadre du marché de construction de la salle de la Prairie, les entreprises étaient en droit de demander une avance.

Seule BATITECH (lot 4 - Etanchéité) a fait valoir cette possibilité pour 11 843.56 € TTC. Cette avance a été payée à l'article 238, le 22 septembre 2014.

Lors de l'avancement des travaux, la Commune récupère progressivement la somme sur les factures successives, payées à l'article 2313.

A la fin de l'année budgétaire, il faut basculer les avances remboursées du compte 238 au compte 2313, ce qui nécessite la modification du budget suivante :

	FONCTIONNEMENT				**INVESTISSEMENT**			
	Dépenses		**Recettes**		**Dépenses**		**Recettes**	
	Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant
					2313-041	+ 11 850	238-041	+ 11 850
TOTAL						+ 11 850		+ 11 850

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 3 du budget primitif tel que présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** le basculement comptable des sommes.

5 – RAPPORT 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Monsieur Jean-Robert TIGNON, conseiller délégué, présente le rapport d'activité 2014 du service des déchets géré par la C.A.C.

LES PRESTATIONS

	Prestataire	Traitement
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	**Collecte :** . en régie en porte à porte . en prestation de service en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées **Transfert :** Valor3E (St Germain) **Traitement :** Valor3E (Lasse, La Séguinière, Bourgneuf en Mauges), Alcéa (Nantes)	40,36 % par valorisation énergétique à Lasse, Couëron et Nantes 48,41 % par tri mécano-biologique à Bourgneuf-en-Mauges 11,23 % par enfouissement à La Séguinière et La Poitevinière
Tri sélectif (emballages)	**Collecte :** . en régie en porte à porte . en prestation de service en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées (55 colonnes en 2014) **Traitement :** Brangeon Environnement (centre de tri du Cormier)	Une fois triés, les emballages sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage agréées par Eco Emballages et/ou par la CAC
Verre (231 colonnes à verre)	**Collecte et stockage :** Brangeon Environnement	Recyclage à Villeurbanne Société OI Manufacturing dans le cadre du contrat Eco-Emballages
Déchets provenant des 2 déchèteries et des 11 éco-points	**Gestion, collecte et traitement :** Brangeon Environnement	Une fois triés, les déchets sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage ou de destruction agréées par la CAC et/ou certains éco-organismes
Collecte des biodéchets (6 lycées, 7 collèges, 1 école primaire, 2 IME, 1 foyer de jeunes travailleurs)	**Collecte :** en régie en porte à porte **Traitement :** Fers	Compostage à Cholet

2°/ Les chiffres clés

Les objectifs du Grenelle de l'Environnement :

1. réduire les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage : -15 %
2. réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OM + EM) de - 7 % par habitant pendant les 5 prochaines années,
3. orienter vers la valorisation matière et organique 35 % des DMA d'ici 2012 et 45 % en 2015,
4. atteindre un taux de recyclage national des déchets d'emballages ménagers de 75 %.

Positionnement de la CAC par rapport aux objectifs du Grenelle de l'Environnement (2009-2014)

Objectif	2009	2014	Résultats CAC %
1 - (- 15 %)	30 178 T	18 820 T	- 37,64 %
2 - (- 7 %)	26 349 T	23 273 T	- 11,67 %
3 - (+ 45 %)	33,94 %	61,42 %	+ 80,97 %

En ce qui concerne l'objectif n° 4, le taux national de recyclage des emballages ménagers en 2012 est de 67 %. les performances varient par matériau : acier : 97 %, aluminium 32 %, bouteilles et flacon plastiques : 49 %, briques alimentaires : 45 %, Papier-carton : 67 %, verre : 86 %.

2.1/ Ordures ménagères résiduelles, emballages ménagers et déchèteries

En 2014, on observe une légère augmentation des tonnages collectés sur le territoire de la CAC. La production globale des déchets (OMR + EM + déchèteries) est de 48 711 tonnes, soit + 2,04 % par rapport à 2013.

Cette année, et ce pour la première fois depuis de nombreuses années on observe une stagnation de la production des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de – 0,48 % et une diminution des Emballages Ménagers (EM) de – 1,12 %.

Par contre on constate une augmentation de la collecte du verre + 1,34 % pour la deuxième année consécutive, et toujours une forte augmentation des apports en déchèteries + 3,59 %.

La baisse des tonnages OMR et EM, peut s'expliquer par une prise de conscience des habitants sur leur production de déchets, et par la baisse de la consommation (constatée également au niveau national).

L'augmentation des dépôts en déchèterie est principalement due aux apports de déchets verts qui augmentent de + 7,92 % par rapport à 2013. Celle-ci est liée au printemps et à l'été 2014 pluvieux qui a vu une production constante et importante de déchets verts. On constate également une augmentation des dépôts de gravâts (+ 3,68 %), liée à une augmentation du bricolage familial.

2.2/ Indicateurs de performance

	2013	2014	Evolution
Déchets Ménagers Assimilés (DMA) Quantités collectées Taux de valorisation	47 735 T 70,26 %	48 711 T 74,41 %	+ 2,04 % + 5,91 %
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) Quantités collectées	15 905 T	15 829 T	- 0,48 %
Emballages Ménagers (EM) hors verre – Performance de tri Quantités collectées	4 923 T	4 868 T	- 1, 12 %
Verre – Performance de tri Quantités collectées	2 542 T	2 576 T	+ 1,34 %
Déchèteries et Eco-points – Performance de valorisation **Evolution du taux de valorisation :** part des déchets valorisables sur la quantité totale collectée en déchèteries et éco-points	58,79 %	75,73 %	+ 28,83 %
Gestion des déchets dangereux – Performance de tri Quantités collectées (huiles, D3E, fibro-ciment, piles)	774 T	714	- 7,80 %
Composteurs individuels Nombre de bons de réduction distribués Nombre de composteurs achetés	229 152	104 66	- 54,59 % - 56,58 %
Demandes de renseignements Nombre de demandes traitées	1 826	1 823	- 0,16 %
Recette de valorisation matière Part des recettes/coût du service (dépenses fonctionnement + dépenses investissement)	18 %	19 %	+ 6 %

3°/ Les faits marquants de 2014

COLLECTE EN PORTE A PORTE

- ⇨ Remplacement de 1 benne à ordures ménagères (26 T) pour la collecte traditionnelle des déchets.
- ⇨ Sensibilisation au tri des biodéchets dans les lycées, collèges, écoles primaires et IME (soit 17 établissements).
- ⇨ Facturation de la redevance spéciale déchets non ménagers auprès de 89 usagers.
- ⇨ Fin de la mise en place de la collecte sélective des emballages dans les ZI des communes rurales et de Cholet.

COLLECTE PAR APPORTS VOLONTAIRES

- ⇨ Poursuite de la collecte itinérante de D3E dans les communes rurales, en collaboration avec Emmaüs.
- ⇨ Extension du service de collecte des déchets par colonnes d'apports volontaires semi-enterrées ou enterrées, pour les habitants résidant en habitat collectif (externalisation des locaux poubelles Sèvre Loire Habitat et en centre-ville), soit au total 183 colonnes semi-enterrées ou enterrées, dont 143 en service. Les 40 autres colonnes sont en cours de réception et de mises en service.

ETUDES – MARCHES

- ⇨ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre puis démarrage des études de conception pour la construction de 3 nouvelles déchèteries rurales.
- ⇨ Signature de la convention avec l'éco-organisme Eco-DDS pour la reprise des Déchets Dangereux des Ménages.

COMMUNICATION

- ⇨ Inauguration et mise en place de l'exposition " voyage au pays des déchets " sur Cholet, Nuaillé, La Tessoualle et le Puy-Saint-Bonnet et dans la galerie marchande de Carrefour à Cholet.
- ⇨ 43 animations dans les collèges et les lycées sur le tri des biodéchets, sensibilisation au gaspillage du pain.
- ⇨ 39 animations dans les maternelles et primaires par l'association " Bobo Planète ".
- ⇨ 52 animations scolaires dispensées par les ambassadeurs de tri et de prévention au sein des établissements scolaires.
- ⇨ Animations pour la semaine européenne sur la réduction des déchets, la semaine du développement durable, et la journée de mobilité (pour les CM2).
- ⇨ Campagne d'affichage sur le gaspillage alimentaire.

PREVENTION DES DECHETS

- ⇨ Prolongation de la campagne de promotion du compostage domestique, lancée en 2010, en remettant aux usagers des bons de réduction de 20 € pour l'achat d'un composteur.
- ⇨ Compostage partagé : en 2014, mise en place de 4 sites supplémentaires et 3 autres en projet. 9,15 T d'OMR évitées et compostées.

Le montant perçu au titre de la Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagers (TEOM) passe de 8 042 253 € en 2013 à 8 168 344 € en 2014.

Le taux de taxe fixé à 9,11 % a été maintenu sur tout le territoire communautaire.

	Dépenses	Recettes	Résultat 2014
Fonctionnement	9 889 499,58 €	10 306 089,11 €	416 589,53 €
Investissement	446 633,28 €	517 641,81 €	71 008,52 €
TOTAL F + I	**10 336 132,86 €**	**10 823 730,92 €**	**487 598,05 €**

	Résultat cumulé au 31/12/13	Part du résultat de l'exercice n-1 affecté en investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat cumulé au 31/12/14	Soldes restes à réaliser	Résultat cumulé au 31/12/14 y compris restes à réaliser
Fonctionnement	8 577 679,62	0,00	416 589,53	8 994 269,15	0,00	8 994 269,15
Investissement	27 749,00	0,00	71 008,52	98 757,52	40 315,18	139 072,70
TOTAL F + I	**8 605 428,62**	**0,00**	**487 598,05**	**9 093 026,67**	**40 315,18**	**9 133 341,85**

Les chiffres des tableaux font apparaître un excédent exceptionnel de 9 133 341,85 € sur l'exercice 2014.

Cet excédent a pour but de financer les investissements à venir tels que : la mise en place de contrôles d'accès, la construction de déchèteries rurales et la construction d'un centre technique environnement.

Composition moyenne des OMR (source MODECOM CAC – 2013)

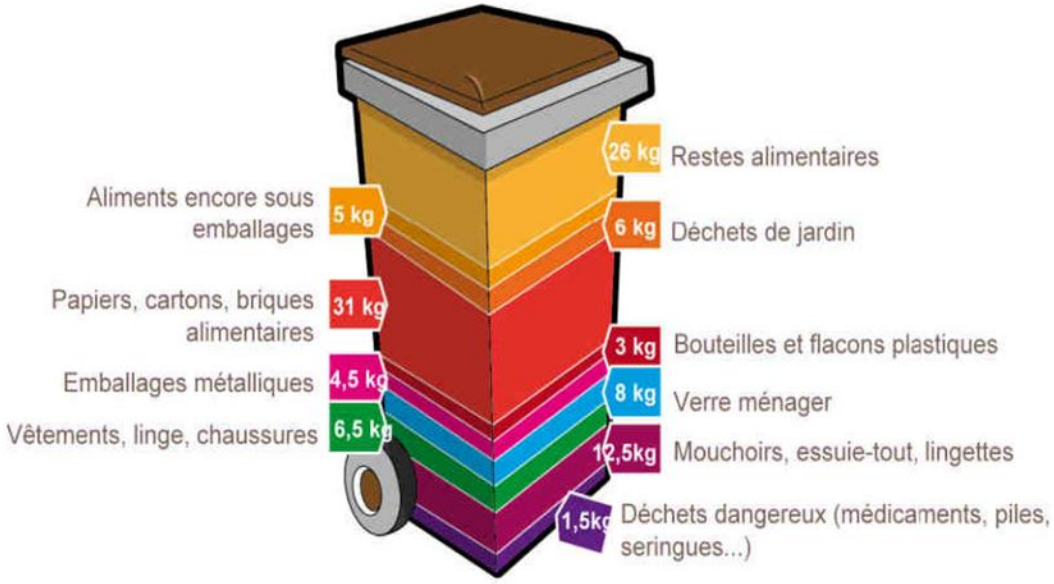

Le conseil prend acte du présent rapport.

6 – RAPPORT 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CAC

Monsieur Jean-Robert TIGNON, conseiller délégué, présente le rapport d'action 2014 du service assainissement géré par la CAC.

1 - Bilan du service d'assainissement collectif

Le Service Public de l'Assainissement collectif est confié à Cholet à la Société Lyonnaise des Eaux jusqu'en juin 2015, sous forme d'un contrat d'affermage.

Pour les autres communes, la régie d'assainissement a confié la gestion des stations d'épuration, des postes de relèvement et des réseaux sous la forme de marchés de prestation de service, à la SAUR, jusqu'en juin 2015.

Neuf agents de la Communauté d'Agglomération du Choletais assurent le fonctionnement du service et le suivi de ces différents contrats, et les travaux de renouvellement du réseau.

Le linéaire total des réseaux est de : 850 044 ml de réseaux usées, unitaires et d'eaux pluviales. Le nombre d'abonnés s'élève à 30 393 au 31 décembre 2014. Cette importante augmentation est principalement due au programme d'individualisation des compteurs d'eau déployés en 2014 notamment dans les logements de Sèvre Loire Habitat à Cholet.

Les postes de refoulement sont au nombre de 60, auxquels s'ajoutent 12 bassins de stockage-dépollution (2 à Cholet, 1 au Puy-Saint-Bonnet, 1 à La Romagne, 1 à La Séguinière, 1 à La Tessoualle, 1 à Saint-Christophe-du-Bois, 1 à Saint-Léger-sous-Cholet, 1 à Toutlemonde,1 à Trémentines et 1 à Vezins, 1 à Nuaillé).

Le traitement des eaux usées est assuré par 13 stations d'épuration de 25 à 116 000 EqH.

Communes	Equivalent Habitants	Type	Volume d'eau traitée en 2014 (sortie/station)	Variation par rapport à 2013
Chanteloup-les-Bois	550 EqH	filtre planté de roseaux	2014 : 31 577	- 2 %
	Les Guérineaux 50 EqH	filtre planté de roseaux	2014 : 4 640	+ 358 %
	Les Ogeards 21 EqH	boue activée		
Cholet	116 000 EqH	boue activée	2014 : 5 321 642	+ 4,15 %
La Romagne	2 240 EqH	boue activée	2014 : 178 877	+ 9,27 %
La Séguinière	Raccordée sur Cholet	Poste pneumatique 110 m^3/h bassin dépollution 110 m^3	2014 : 277 643	+ 14,4 %
La Tessoualle	Raccordée sur Cholet	Poste de refoulement 30 m^3/h/bassin dépollution 160 m^3	2014 : 166 034	- 1,93 %
Le May-sur-Evre	4 350 EqH	boue activée	2014 : 258 370	- 10,71 %
Le Puy-Saint-Bonnet	Raccordée sur Cholet en mars 2014	Poste pneumatique de 60 m^3/h et bassin de dépollution de 150 m^3	2014 : 140 621	+ 4,47 %
Mazières-en-Mauges	Bourg raccordé sur Cholet	Poste pneumatique de 50 m^3/h	2014 : 57 100	+ 5,79 %
	L'Appentière 140 EqH	lagunage	Pas de mesure	
Nuaillé	1 200 EqH	Décanteur digesteur + lit bactérien	2014 : 28 448	+ 13,59 %
	1 833 EqH	boue activée et filtration tertiaire 10 microns	2014 : 40 461	
Saint-Christophe-du-Bois	Raccordée sur Cholet	poste pneumatique 78 m^3/h bassin dépollution 100 m^3	2014 : 129 463	+ 59,97 %

Communes	Equivalent Habitants	Type	Volume d'eau traitée en 2014 (sortie/station)	Variation par rapport à 2013
Saint-Léger-sous-Cholet	3 530 EqH	boue activée et bassin dépollution 180 m^3	2014 : 179 846	+ 1,13 %
Toutlemonde	2 050 EqH	boue activée et filtration tertiaire 10 microns	2014 : 89 126	+ 7,77 %
Trémentines	4 000 EqH	boue activée et bassin dépollution 165 m^3	2014 : 151 729	- 16,16 %
Vezins	Bourg 2 000 EqH	Filtre planté de roseaux, lagune, bambouseraie	2014 : 161 929	+ 14,19 %
	Les Poteries 60 EqH	Filtre planté de roseaux	Pas de mesure	

La majeure partie des eaux usées est épurée de manière poussée compte tenu du grand programme de modernisation des stations d'épuration entrepris depuis 2001. Aujourd'hui, 99,5 % du volume traité l'est par des stations récentes, dont 84,9 % par la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet. Cette dernière traite également les eaux usées des communes de Mazières-en-Mauges, La Tessoualle, La Séguinière, Saint-Christophe-du-Bois et dernièrement le Puy-Saint-Bonnet depuis le 19 mars 2014.

Les rendements de dépollution de celle-ci sont conformes pour 2014 :

- DCO : 94 %
- DBO_5 : 98 %
- MES : 98 %
- Azote (NTK) : 91 %
- Phosphore total : 95 %

2 – Principaux indicateurs de performance réseaux

Taux de renouvellement des réseaux d'eaux usées : 13,65 km renouvelés en 5 ans soit 2,8 % ou 0,56 % par an.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte eaux usées : 15 points sur l'ensemble du territoire (cf. fiches d'évaluation en annexe).

3 - Évolution du prix de l'assainissement collectif entre 2014 et 2015 (hors redevance)

Service Assainissement	1er janvier 2014 € TTC	1er janvier 2015 € TTC	Variation	Prix au m³ au 1er janvier 2015 en € TTC
Cholet *	260,15 €	262,19 €	0,78 %	2,18 €
Autres communes	248,40 €	248,40 €	0 %	2,07 €

** Pour Cholet : TVA 10 % en 2014 - Pour les autres communes : aucune TVA*

Les prix de la part assainissement, hors redevance « modernisation des réseaux », s'échelonnent, sur la base d'une facture de 120 m³, de 2,07 € à 2,18 € TTC au 1er janvier 2015.

Les augmentations progressives des tarifs d'assainissement accompagnant les travaux effectués depuis une dizaine d'année dans les différentes communes ont permis l'harmonisation des prix à l'échelle du territoire intercommunal (hors Cholet).

4 - Bilan du service d'assainissement non-collectif

Nombre de contrôles réalisés sur installations neuves en 2014

	Conception	Réalisation
Nombre de dossiers instruits	40	48

Nombre de diagnostics réalisés en 2014

	Cas 4	Cas 3	Cas 2	Cas 1	Total
Nombre de documents	33	51	5	3	92

- Cas 1 : Absence de traitement,
- Cas 2 : Dispositif non conforme nécessitant des travaux dans les 4 ans,
- Cas 3 : Dispositif non conforme nécessitant des travaux uniquement dans l'année qui suit l'achat de l'habitation.
- Cas 4 : Dispositif conforme

Indicateur de performance

Le taux de conformité des dispositifs d'ANC est de 95,4 % (conformément à l'indice de performance national P301.3).

Les principaux tarifs de l'assainissement non-collectif

	1er/01/2014 (délibération du du 16/7/2013)	1er/01/2015 (décision du 22/12/2014)
a – Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter		
- a1 – Redevance de vérification préalable du projet	70,00 €	70,00 €
- a2 – Redevance de vérification de l'exécution des travaux	70,00 €	70,00 €
b – Contrôle des installations existantes		
- b1 – Redevance de premier contrôle et de vérification du fonctionnement et de l'entretien	140,00 €	140,00 €
- b2 - Redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien (contrôle périodique des installations déjà contrôlées par le SPANC	70,00 €	70,00 €
- b3 - Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien mobilier à usage d'habitation	70,00 €	70,00 €

5 - Synthèse financière des services collectifs et non-collectifs en 2014

Assainissement Collectif

	Résultat cumulé au 31/12/2013	Part du résultat de l'exercice N-1 affecté en investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat cumulé au 31/12/2014	Solde des restes à réaliser	Résultat cumulé au 31/12/2014 (y compris les restes à réaliser)
Investissement	- 2 839 950,47 €	1 300 681,08 €	812 950,00 €	2 027 000,47	888 321,41 €	-1 138 679,06 €
Fonctionnement	2 160 428,96 €	0 €	571 491,37 €	1 431 239,25	0 €	1 431 239,25€
TOTAL	**-679 521,51 €**	**1 300 681,08 €**	**1 384 441,37 €**	**-595 761,22**	**888 321,41 €**	**292 560,19 €**

Assainissement non-collectif

	Résultat au 31/12/2014	Part de l'exercice affecté en investissement	Résultats de l'exercice 2014	Résultat cumulé au 31/12/2014 (y compris les restes à réaliser)
Investissement	10 573,62 €	0 €	-2 540,40 €	8 033,22 €
Fonctionnement	11 898,84 €	0 €	-11 008,53 €	890,31 €
TOTAL	22 472,46 €	0 €	-13 548,93 €	8 923,53 €

Le conseil prend acte du présent rapport

7 – CONVENTION AVEC BEGROLLES EN MAUGES pour les terrains de football.

Monsieur Jean-Pierre JOSELON, adjoint au maire, rappelle que suite à la fusion des deux Associations la Régina Football Club de Bégrolles et l'Entente Sportive Saint Légeoise Football, une convention avait été signée le 5 juillet 2007 pour la participation financière de la commune de Bégrolles en Mauges au surcoût dû à l'utilisation plus intensive des terrains en herbe de St Léger sous Cholet.

Par souci de simplification, le paragraphe III « Utilisation des équipements » de cette convention est annulé et réécrit de la façon suivante (remplacement du calcul complexe du surcoût par une participation forfaitaire) :

III - <u>Utilisation des équipements :</u>

La surface du terrain stabilisé de Bégrolles en Mauges est insuffisante pour accueillir des groupes de joueurs supérieurs à 20 pour les entraînements. Ceux-ci se déroulent donc principalement sur les terrains de St Léger sous Cholet pendant la saison hivernale (octobre à mars) pour les catégories seniors notamment.
Cette utilisation plus intensive des terrains en herbe de St Léger sous Cholet a pour conséquence un entretien plus coûteux à l'intersaison.

La Commune de Bégrolles en Mauges accepte donc une participation annuelle forfaitaire à l'entretien des terrains de St Léger sous Cholet de 1 500 € jusqu'à la réalisation de l'extension de son terrain stabilisé.

Le paiement interviendra chaque fin d'année civile, au titre de la saison terminée (1ère facturation fin 2015 pour la saison 2014/2015).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification de la convention et donne délégation de signature à M. le Maire.

8 – NOUVEAU SITE INTERNET

Madame Magalie TIGNON, conseillère déléguée, indique que l'actuel site internet communal a plus de 10 ans et manque d'attractivité.

Le concepteur initial a fait faillite et la commune ne dispose actuellement que d'un hébergement, sans possibilité d'évolution.

L'entreprise NTU Médias de Cholet propose de concevoir entièrement un nouveau site, en lien avec la commission Vie Associative/Communication et les agents communaux chargés de la mise à jour.
Le coût total est de 3 372 € TTC, plus 72 €/an de frais d'hébergement.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité ce contrat avec NTU Médias et donne délégation à M. le Maire pour récupérer le nom de domaine de la commune (www.saintlegersouscholet.fr), résilier l'ancien contrat d'hébergement et signer tout document nécessaire à la conception, l'hébergement et le fonctionnement du nouveau site internet avec NTU Médias et un hébergeur.

9 – CONVENTION AVEC L'OGEC de l'école privée des Tilleuls pour la salle de l'ancienne Mairie.

Monsieur Pascal DANIEAU, conseiller délégué, précise que depuis 1988, l'école privée des Tilleuls loue une salle de l'ancienne mairie donnant sur sa cour.

Une convention avait été signée entre l'Association d'Education Populaire, propriétaire des locaux de l'école privée et locataire de la salle de l'ancienne mairie, et la Commune.

Or, tous les ans, le loyer est réglé par l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques. Comme l'organisme qui paie le loyer doit être celui qui signe le contrat, il convient de signer une nouvelle convention entre l'OGEC et la commune, avec un loyer annuel de 500 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'abrogation de l'ancienne convention et la signature de la nouvelle avec l'OGEC.

10 – MODIFICATION DES STATUTS du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML).

Monsieur Dominique COUSIN, conseiller délégué, présente le projet de réforme du SIEML.

1. Compétences et services complémentaires

- Modifications statutaires :

Compétences optionnelles

- ✓ Article 4.2 - Éclairage public : suppression de la référence à la signalisation lumineuse routière
- ✓ Article 4.3 - IRVE : inscription de la compétence
- ✓ Article 7 - Clarification des modalités décrivant les procédures de retrait

Services complémentaires

- ✓ Article 5.1 - Développement de la notion de coopération conventionnelle (mutualisations)
- ✓ Article 5.2 - Capacité à assurer sur demande des missions d'animation des plans climat air énergie

2. La réforme de la gouvernance

La situation actuelle

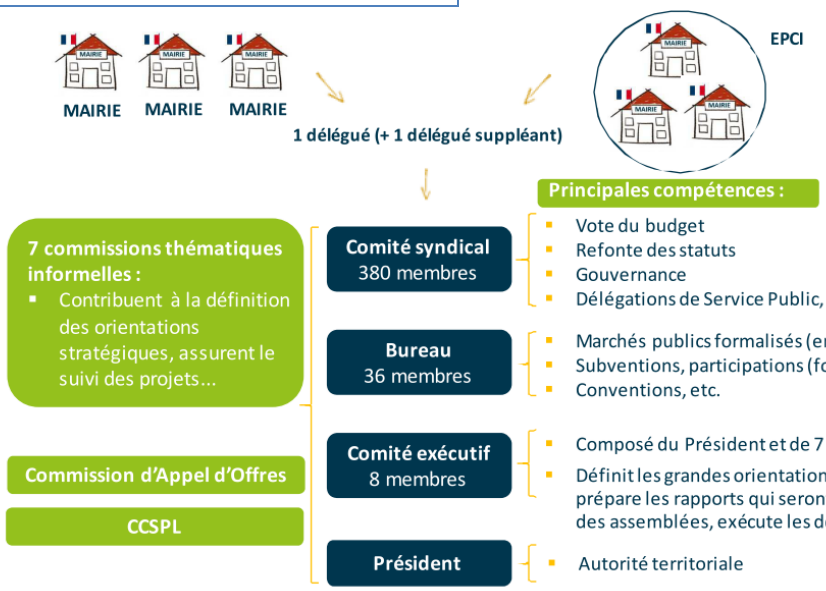

Pourquoi réformer la gouvernance ?

✓ Favoriser les débats et redynamiser le fonctionnement démocratique du syndicat 90 ans après sa naissance.

✓ Permettre un processus décisionnel plus simple et plus réactif dans un environnement en profonde mutation.

✓ Intégrer la future communauté urbaine d'Angers Loire Métropole et plus généralement la refonte de la carte intercommunale.

La situation demain

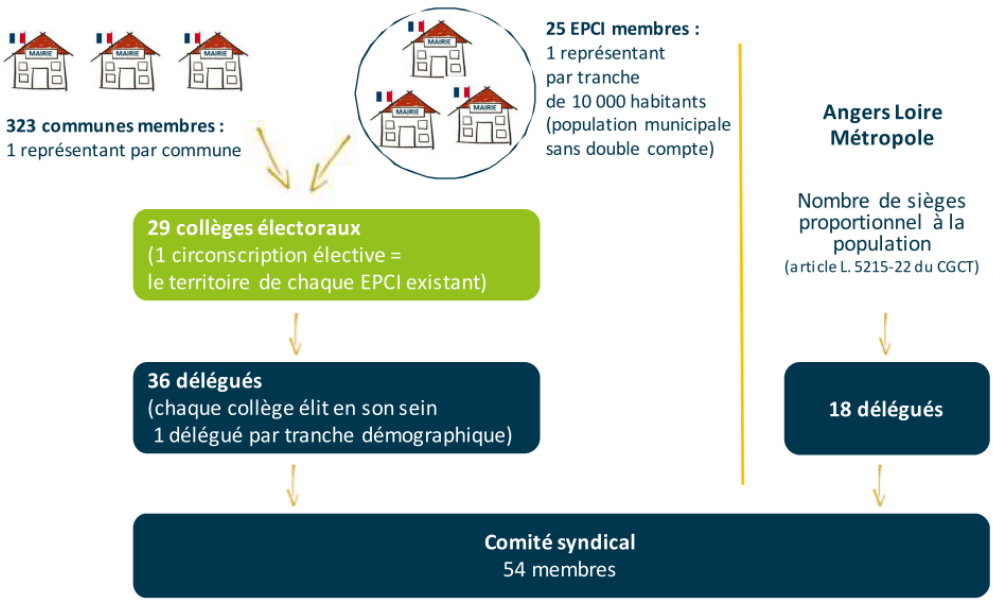

Désignation des représentants au sein des collèges électoraux

Pour chaque commune membre
1 représentant par commune
issu du conseil municipal.

Pour chaque EPCI membre
1 représentant par tranche de 10 000 habitants
(population municipale)
issu du conseil communautaire ou d'un conseil municipal d'une commune membre
et différent des représentants désignés par chaque commune.

Collège électoral

Désignation des délégués au sein du comité syndical

Collège électoral n°1 | **Collège électoral n°2** | **Collège électoral n°3** | ... | **Collège électoral n°29**

Chaque circonscription élective dispose d'un nombre de représentants au comité syndical déterminé en fonction de sa population municipale selon les modalités suivantes :

- ✓ entre 0 et 25 000 habitants : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
- ✓ entre 25 000 et 40 000 habitants : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
- ✓ entre 40 000 et 60 000 habitants : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants
- ✓ entre 60 000 et 80 000 habitants : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
- ✓ entre 80 000 et 100 000 habitants : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants
- ✓ entre 100 000 et 120 000 habitants : 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants
- ✓ Supérieur à 120 000 habitants : 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants

36 délégués

Angers Loire Métropole

18 délégués

Comité syndical
54 membres

Circonscription du Choletais = 82 887 hab. (avec BEGROLLES EN MAUGES)

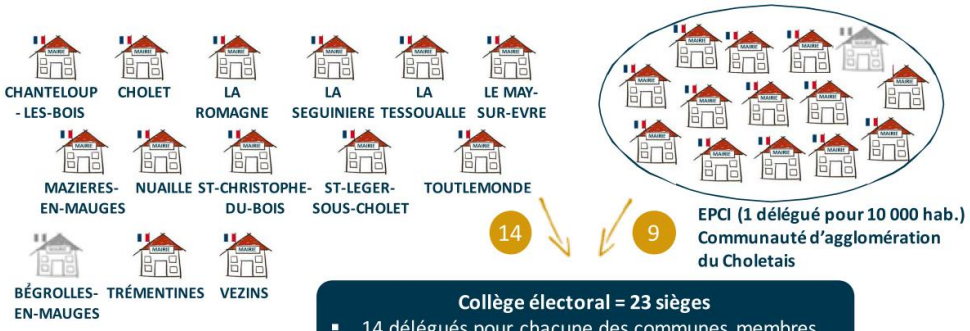

Collège électoral = 23 sièges
- 14 délégués pour chacune des communes membres
- 9 délégués pour la communauté d'agglomération

5

Comité syndical = 5 délégués
car la circonscription compte plus de 80 000 habitants

Les territoires d'animation

Pourquoi ?

- ✓ Permettre au syndicat d'assurer pleinement son rôle d'autorité concédante des distributions publiques d'électricité et de gaz : conseil et accompagnement.
- ✓ Présenter l'activité du syndicat et les dernières évolutions en terme de diversification de ses compétences.
- ✓ Être au plus près des élus et de leurs projets d'aménagement de territoire et de développement économique.
- ✓ Recenser leurs besoins, notamment en ce qui concerne les travaux à réaliser par le syndicat au titre de l'ensemble de ses compétences.
- ✓ Être à l'écoute des problématiques de terrain.
- ✓ Renforcer les échanges avec les délégués sur leurs territoires.

Comment ?

Il est proposé que les périmètres des territoires d'animation rassemblent plusieurs collèges électoraux qui pourraient se baser par exemple sur :

- ✓ Le SDCI 2.0 : projet de découpage territorial présenté par le Préfet
- ✓ Les territoires des Pays

Les modalités de fonctionnement et d'animation de ces territoires seront déterminés par délibération du comité syndical qui découlera de la réforme.

Circonscriptions électives à ce jour

Nom de la circonscription	Population municipale	Représentants au sein du comité syndical
Circonscription du Choletais	82 887	5
Circonscription de Beaufort-en-Anjou	15 019	1
Circonscription de la région de Chemillé	21 114	1
Circonscription de la région de Doué la Fontaine	12 792	1
Circonscription de la région de Pouancé-Combrée	10 382	1
Circonscription de la région du Lion d'Angers	14 161	1
Circonscription de la Vallée Loire-Authion	17 485	1
Circonscription de Loir et Sarthe	7 238	1
Circonscription de Moine et Sèvre	24 661	1
Circonscription des Coteaux du Layon	15 147	1
Circonscription des Portes de l'Anjou	8 046	1
Circonscription du Bocage	9 381	1
Circonscription du canton de Baugé	11 833	1
Circonscription du canton de Candé	7 793	1
Circonscription du canton de Champtoceaux	15 824	1
Circonscription du canton de Montrevault	15 981	1
Circonscription du canton de Noyant	6 170	1
Circonscription du canton de Segré	17 388	1
Circonscription du canton de St-Florent-le-Vieil	18 153	1
Circonscription du Centre Mauges	22 385	1
Circonscription du Gennois	8 045	1
Circonscription du Haut Anjou	10 605	1
Circonscription du Loir	11 418	1
Circonscription du Vihiersois Haut Layon	10 467	1
Circonscription Loire Aubance	17 165	1
Circonscription Loire Layon	23 166	1
Circonscription Loire-Longué	18 237	1
Circonscription Ouest-Anjou	10 700	1
Total général	**794 831**	**54**

Circonscriptions électives éventuelles en 2020 selon le projet de SDCI

(schéma départemental de coopération intercommunale)

Nom de la circonscription	Population municipale	Représentants au sein du comité syndical
Angers Loire Métropole	269 340	15
Circonscription du Choletais	92 268	5
Circonscription du Saumurois	105 805	6
Circonscription des Mauges	128 585	7
Circonscription du Segréen	35 563	2
Circonscription du Lion et de l'Ouest d'Angers	35 466	2
Circonscription Est-Anjou	71 039	4
Circonscription Loire-Layon-Aubance	56 765	3
Total général	794 831	44

CALENDRIER

Le Conseil municipal à l'unanimité

- émet un avis favorable sur cette réforme.
- confirme le délégué de la Commune Monsieur Dominique COUSIN et son suppléant Monsieur Pascal DANIEAU.

11 – SIEML Eclairage contournement de la salle des fêtes en led

Monsieur Dominique COUSIN rappelle que par une délibération du 4 juillet 2014 le Conseil municipal avait validé le devis du SIEML pour l'éclairage de la rue de la Prairie (contournement de la salle de la Prairie, jusqu'au rond-point de la rue de la Vendée) : 18 387.13 €.

La Commission Cadre de vie a souhaité connaître le coût avec des lampes Led : il se monte à 19 343.76 €.

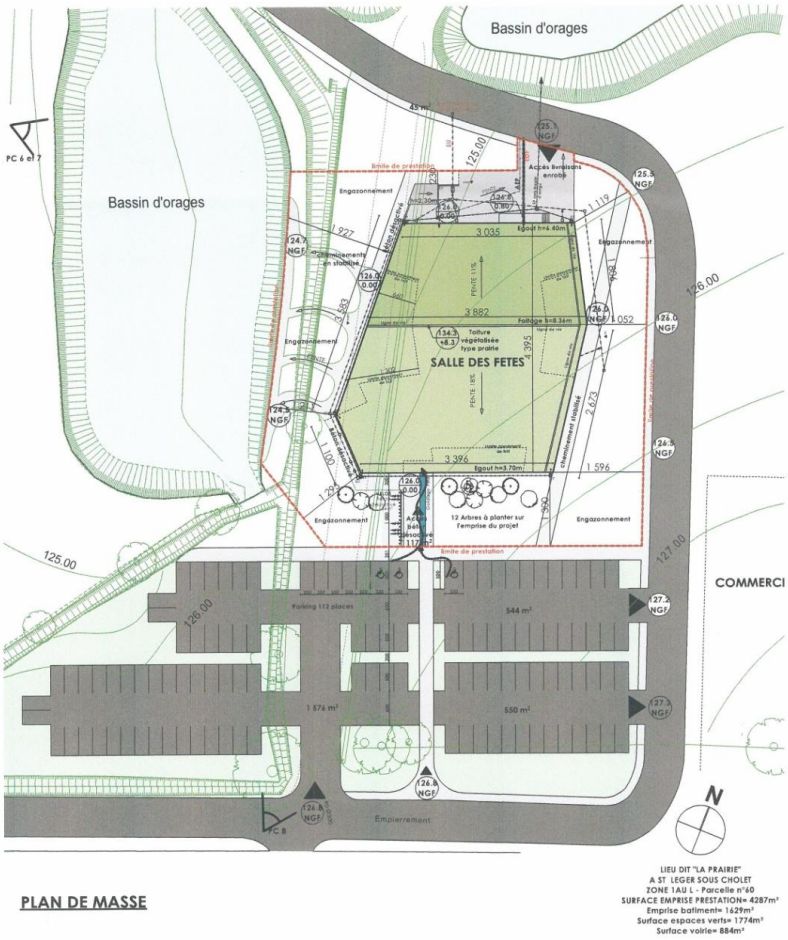

Le Conseil municipal, à l'unanimité, choisit l'éclairage led pour la rue de la Prairie (contournement de la salle des fêtes).

12- SIEML Rénovation éclairage rue d'Anjou en led.

La Commission Cadre de vie avait retenu pour 2015 la rénovation de 16 lanternes rue d'Anjou et rue de la Vendée près du rond-point du Centre.
Elle se chiffrait à 6 578.15 €.

La Commission a également souhaité connaître le coût avec les lanternes Led :
8 116.98 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de rénover la rue d'Anjou en led selon de devis présenté.

13 – PERSONNEL modification des postes des 3 agents de l'école publique

Monsieur le maire indique que suite à la participation des 3 agents de l'école publique aux Temps d'Activités Périscolaires, leur emploi du temps et les postes ont été uniformisés au maximum.

Leur durée hebdomadaire de travail est donc légèrement modifiée :

. le 1er poste ATSEM *(Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)* passe de 28.87/35èmes à 29.54/35èmes

. le 2ème poste ATSEM passe de 25.48/35èmes à 28/35èmes

. le poste d'adjoint technique passe de 31.24/35èmes à 29.54/35èmes

Le personnel concerné, la directrice de l'école et le Comité technique paritaire départemental sont favorables à ce changement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les 3 modifications de poste.

14 – COMPTE-RENDUS des commissions

14.1 - COMMISSION CADRE DE VIE

Ancienne mairie : la toiture et les gouttières ont été reprises (9 657,78 € HT).

Cimetière : des columbariums et cavurnes sont à racheter car il ne reste que 4 places disponibles.

Salle de la Prairie : le plafond est quasiment terminé. Les locations pourront commencer dès début avril 2016.

Espaces verts : une liste de matériel à renouveler ou à acheter va être établie.

Rue Cesbron Lavau : présentation publique le 12 novembre à 18h30 au Pôle Culturel pour les travaux d'assainissement qui commenceraient en décembre prochain. Un plan de circulation sera établi.

Accessibilité des Etablissements Recevant du Public : un diagnostic par bâtiment va être élaboré, avant la programmation des travaux de mise aux normes.

Sentiers de randonnée : nouveau guide courant 2016.

14.2 - COMMISSION VIE SOCIALE

Réflexion pour un local supplémentaire pour la périscolaire, pour pallier la forte fréquentation de la Maison de l'Enfance.

CSI : très bonne fréquentation des activités durant les vacances de la Toussaint.
Le 2 octobre 2016, à la Romagne, un nouveau temps fort est prévu.

14.3 - COMMISSION VIE ASSOCIATIVE / COMMUNICATION

Les règles de bonnes pratiques (concernant l'utilisation des salles, le système d'accès Blue Chip, l'affichage) ont été rappelées dans un courrier envoyé récemment à toutes les associations.

Conseil Municipal des Enfants : présentation du CME aux écoles mardi 10 novembre, élection au mois de décembre.

Action pour Gasma le vendredi 20 novembre à 18h15 au foyer : projection d'un film d'animation.

15 – CALENDRIER

NOVEMBRE 2015			
Samedi	7	**Visite des bâtiments communaux**	RDV 9h00 à la mairie
Lundi	9	**Commission Vie Sociale**	20h00
Mardi	10	**Présentation CME aux classes de CM1**	15h15
		Commission Intercommunalité	19h30
Mercredi	11	**Commémoration Armistice**	9H00 à St Léger 10h00 à St Christophe du Bois
Jeudi	12	**Réunion info riverains rue Cesbron-Lavau**	18h30 au pôle culturel
		Commission Vie Associative/Communication	20h30
Samedi	14	**Visite bâtiments communaux**	RDV 9h00 à l'ancienne mairie
Lundi	16	**Conseil C.A.C.** **visite Hôtel d'agglomération**	18h30
Vendredi	20	**Soirée cinéma du CME**	18h30
Samedi	21	**Conseil Municipal des Enfants**	10h30
		Collecte D3E	Le matin sur le parking de la salle omnisport
Dimanche	22	**Repas des aînés**	au foyer et restaurant scolaire
Samedi	28	**Visite voiries**	RDV 9h00 à la mairie

DECEMBRE 2015			
Mercredi	2	**Commission Vie Associative/Communication**	20h30
Dimanche	6	**1er tour des élections régionales**	de 8h00 à 18h00
Lundi	7	**Présentation CME à la Presse**	14h et 15h
		Bureau CAC	18h30
		Commission Cadre de Vie	20h30
Mardi	8	**Commission Intercommunalité**	19h30
Vendredi	11	**Conseil municipal**	20h00
Dimanche	13	**2ème tour des élections régionales**	de 8h00 à 18h00
Lundi	14	**Commission Vie Sociale**	20h00
Mardi	15	**Elections CME**	14h et 15h
Lundi	21	**Conseil CAC**	18h30